

LE PLAN
ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**Un plan pour
la réussite :
dès la petite
enfance
et tout au long
de la vie**





NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2017-2018

Éducation et enseignement supérieur – Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie

Dépôt légal – 28 mars 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-78033-5 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-78034-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

SOMMAIRE

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés afin d'améliorer le taux de diplomation et de qualification de la population du Québec.

- En 2014-2015, le taux de diplomation et de qualification au secondaire chez les moins de 20 ans atteignait 79 %, ce qui représentait une progression de 7 points de pourcentage en cinq ans.
- Toujours en 2014-2015, les détenteurs d'un diplôme universitaire chez les 25 à 44 ans représentaient 34 % des personnes de ce groupe d'âge, un sommet dans l'histoire du Québec.

Le Plan économique du Québec de mars 2016 fut l'occasion de poser des gestes en vue d'améliorer le taux de diplomation et de qualification des Québécois, en mettant en place le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.

Depuis, le gouvernement a entrepris des travaux pour :

- mieux préparer les enfants et les parents à la transition vers l'école;
- déployer une première politique de la réussite éducative, à la suite d'une série de consultations tenues à cet effet au cours de l'automne 2016;
- augmenter l'offre de formation collégiale, avec l'objectif d'améliorer la réussite des étudiants, et améliorer le financement général des universités, afin que celles-ci soient en mesure de maintenir leur niveau d'excellence et d'accroître leur rayonnement;
- assurer un environnement d'apprentissage des enfants, des élèves et des étudiants sain, inspirant et connecté.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 est donc l'occasion pour le gouvernement de poursuivre le renforcement du financement dans la jeunesse par des investissements additionnels de :

- 3,4 milliards de dollars pour améliorer la réussite éducative, au moyen d'un meilleur accompagnement des enfants, des élèves et des étudiants;
- 1,1 milliard de dollars sur trois ans en infrastructures pour favoriser un environnement sain, inspirant et connecté, qui donne le goût de réussir.

Dès septembre 2017, près de 1 500 personnes additionnelles en services directs aux élèves accompagneront ces derniers dans leur cheminement scolaire. Ce nombre atteindra graduellement 7 200 d'ici cinq ans.

À l'enseignement supérieur, dès septembre 2017, le réinvestissement procurera aux collèges et aux universités les ressources suffisantes pour permettre l'embauche de quelque 500 personnes pour assurer la formation et le soutien des étudiants. À terme, ce seront 2 500 personnes qui auront été embauchées.

☐ 3 438 M\$ additionnels pour offrir un meilleur accompagnement aux enfants, aux élèves et aux étudiants

À la suite des consultations tenues à l'automne 2016, le gouvernement a décidé de mettre en place des mesures structurantes visant la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long de la vie.

— Agir de façon précoce, intensive et concertée auprès des enfants, plus particulièrement auprès de ceux qui présentent des difficultés, fait partie des conditions de succès de leur développement global.

Le Plan économique du Québec prévoit donc des investissements additionnels de :

- 130 millions de dollars pour encourager la réussite éducative dès la petite enfance;
- 1,8 milliard de dollars pour améliorer l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire;
- 1,1 milliard de dollars pour l'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité de la formation et de relever le taux de diplomation aux études supérieures;
- 363 millions de dollars pour mieux soutenir financièrement les étudiants.

Ces investissements additionnels portent les dépenses du ministère de la Famille à 2,5 milliards de dollars et celles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 17,9 milliards de dollars en 2017-2018.

Investissements additionnels du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Vers une première politique de la réussite éducative							
– Petite enfance	27	21	21	21	21	21	130
– Préscolaire, primaire et secondaire	23	170	245	345	445	600	1 828
Des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec							
– Offrir davantage de moyens pour l'enseignement supérieur	12	100	170	235	300	300	1 117
– Une aide financière bonifiée aux étudiants	—	43	80	80	80	80	363
TOTAL	62	333	515	681	846	1 001	3 438

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ 1 130 M\$ additionnels en infrastructures pour favoriser un environnement sain, inspirant et connecté

L'environnement physique des élèves et des étudiants doit être sécuritaire et stimulant pour leur donner le goût de réussir. Ainsi, le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie prévoit des investissements de 1,1 milliard de dollars dans les infrastructures éducatives. Ce financement additionnel porte le niveau d'investissements en infrastructures à 2,0 milliards de dollars en 2017-2018 et à 2,3 milliards de dollars en 2018-2019.

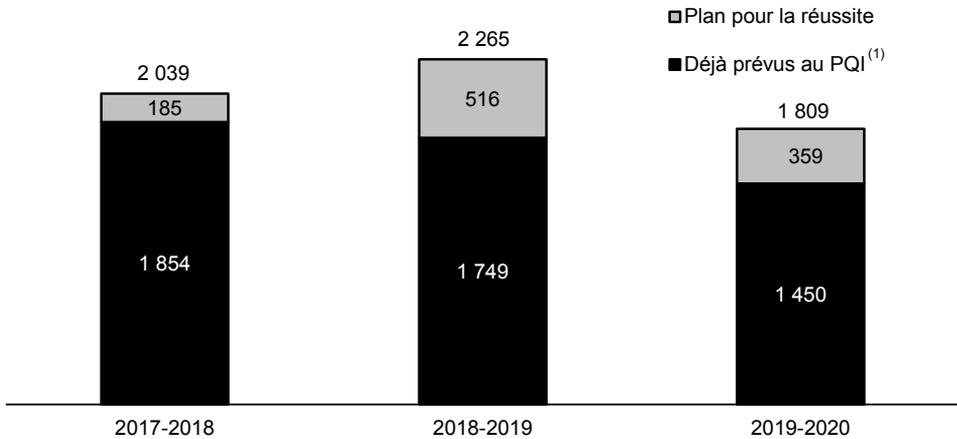
Les nouvelles initiatives prévues au plan ont pour objectifs de :

- procurer aux jeunes une école innovante, saine et sécuritaire;
- bonifier les infrastructures technologiques à l'ère du numérique.

Plus précisément, les investissements additionnels visent à améliorer l'état global des actifs des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à ajouter des espaces d'enseignement pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et à mettre en œuvre la Stratégie numérique.

Investissements en infrastructures pour l'éducation et l'enseignement supérieur

(en millions de dollars)



Note : Des investissements de 70 M\$ sont prévus au-delà de 2019-2020, ce qui porte les investissements en infrastructures du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie à 1 130 M\$.

(1) Plan québécois des infrastructures.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Vers une première politique de la réussite éducative de nos jeunes	3
1.1 Près de 130 M\$ de plus pour mieux soutenir les familles	4
1.2 1 828 M\$ additionnels dans les écoles pour accompagner et soutenir vers la réussite.....	5
2. Des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec	13
2.1 1 117 M\$ additionnels pour offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur.....	14
2.2 363 M\$ de plus pour mieux soutenir financièrement les étudiants	24
3. Un milieu sain, inspirant et connecté	25
3.1 1 130 M\$ additionnels en infrastructures pour favoriser un environnement sain, inspirant et connecté	26
4. Un objectif global : améliorer le taux de diplomation et de qualification au Québec.....	29
5. Le cadre financier pour l'éducation et l'enseignement supérieur	37
ANNEXE 1 : Un parcours harmonieux vers la réussite et l'emploi.....	39
ANNEXE 2 : Détail des investissements prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie	41
ANNEXE 3 : Rappel des investissements prévus dans <i>Le Plan économique du Québec – Mars 2016</i>	43

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Évolution du nombre d'étudiants internationaux à l'université	18
GRAPHIQUE 2	Investissements en infrastructures pour l'éducation et l'enseignement supérieur	26
GRAPHIQUE 3	Taux de sorties sans diplôme ni qualification, années scolaires 1999-2000 et 2013-2014, par rang décile des indices de défavorisation des écoles secondaires.....	31
GRAPHIQUE 4	Écart par rapport à la moyenne du taux de diplomation et de qualification au secondaire par commission scolaire pour 2014-2015 (cohorte de 2008-2009)	32
GRAPHIQUE 5	Proportion d'individus âgés de 25 à 44 ans titulaires d'un grade universitaire en 2016.....	33
GRAPHIQUE 6	Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits à l'enseignement supérieur après six ans.....	34
GRAPHIQUE 7	Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits selon le cycle d'études et la durée	35
GRAPHIQUE 8	Le parcours éducatif québécois	39

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Investissements pour la première politique de la réussite éducative.....	3
TABLEAU 2	Investissements pour mieux soutenir les familles.....	4
TABLEAU 3	Investissements dans les écoles pour accompagner et soutenir vers la réussite	5
TABLEAU 4	Investissements pour répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat – Enseignement primaire et secondaire	11
TABLEAU 5	Investissements pour des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec.....	13
TABLEAU 6	Investissements pour offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur	14
TABLEAU 7	Investissements pour rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur.....	15
TABLEAU 8	Investissements pour répondre aux besoins du marché du travail – Enseignement supérieur	22
TABLEAU 9	Investissements pour mieux soutenir financièrement les étudiants.....	24
TABLEAU 10	Taux de diplomation et de qualification après sept ans, par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire.....	30
TABLEAU 11	Dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.....	37
TABLEAU 12	Détail des investissements prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie	41
TABLEAU 13	Investissements prévus dans <i>Le Plan économique du Québec – Mars 2016</i>	43

INTRODUCTION

L'éducation représente le meilleur investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être d'une société, d'abord sur le plan individuel, mais également sur le plan social et collectif.

L'éducation est un puissant levier qui permet aux personnes de toutes origines d'acquérir des connaissances générales, de développer leur plein potentiel et de devenir des citoyens responsables, engagés et bien intégrés au marché du travail.

Chaque enfant, chaque adulte, a des intérêts, des attitudes et des aptitudes qui lui sont propres. La relation privilégiée que les intervenants entretiennent avec les apprenants est essentielle au plein épanouissement de ceux-ci. Elle permet non seulement aux intervenants d'être à l'affût des besoins d'aide additionnelle ou de stimulation enrichie, mais aussi de susciter l'engagement et la motivation.

Une intervention rapide lorsqu'un besoin se fait sentir permet à l'enfant ou à l'adulte d'avoir confiance en sa réussite dès la petite enfance et tout au long de sa vie.

La présence d'un système éducatif inclusif et solide, axé sur les besoins des élèves et des étudiants, diversifié et couvrant l'ensemble du territoire, constitue un levier économique et social essentiel pour rendre la réussite accessible à tous.

— Ce système doit être en mesure d'agir tôt et tout au long du parcours des enfants, des élèves et des étudiants.

C'est pourquoi, dans le Plan économique du Québec de mars 2016, le gouvernement a posé les premières bases pour accroître la réussite des élèves du primaire et du secondaire et des étudiants à l'enseignement supérieur, faisant de l'éducation une des priorités pour assurer la relance de l'économie et développer une société du savoir.

Avec l'objectif de favoriser la réussite dès la petite enfance et tout au long de la vie, le Plan économique du Québec est l'occasion pour le gouvernement de confirmer l'importance d'investir dans la famille, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de mise en œuvre seront annoncés au cours du printemps 2017 par le ministre de la Famille et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de même que par le ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

1. VERS UNE PREMIÈRE POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE NOS JEUNES

Le gouvernement a procédé à une vaste consultation au cours de l'automne 2016 auprès des citoyens et des organismes en vue de se doter d'une première politique de la réussite éducative à l'intention des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

La démarche de consultation s'articulait autour de trois grands axes de la réussite éducative :

- l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
- un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Lors de ces consultations, plusieurs éléments ont fait consensus et militent pour la mise en place rapide de mesures structurantes visant la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long du parcours éducatif.

Le Plan économique du Québec présente les principales orientations et des moyens privilégiés en vue de doter le Québec d'une première politique de la réussite éducative, soit :

- 130 millions de dollars additionnels pour améliorer la qualité des services et mieux soutenir la petite enfance, notamment les enfants en situation de handicap;
- 1,8 milliard de dollars additionnels pour accompagner et soutenir les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que leurs parents.

À terme, ce seront plus de 7 200 personnes partout au Québec, travaillant à titre de personnel de soutien scolaire, d'enseignants ou de professionnels, qui seront à pied d'œuvre auprès de ces jeunes et adultes et qui prêteront main-forte aux employés du réseau scolaire.

TABLEAU 1

Investissements pour la première politique de la réussite éducative (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Petite enfance	27	21	21	21	21	21	130
Préscolaire, primaire et secondaire ⁽¹⁾	23	170	245	345	445	600	1 828
TOTAL	50	190	265	366	466	621	1 958

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sont incluses la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

1.1 Près de 130 M\$ de plus pour mieux soutenir les familles

Le soutien au développement global harmonieux des enfants sur les plans physique, moteur, cognitif, affectif, social et langagier constitue un facteur de protection pour les jeunes enfants et un excellent moyen de les préparer à entreprendre avec succès leur parcours scolaire. À ce titre, le gouvernement veut soutenir des mesures à l'égard de la petite enfance qui permettent ainsi d'agir tôt pour favoriser leur réussite éducative.

- La préparation à l'école facilite l'adaptation des jeunes enfants et leur permet d'avoir confiance de réussir dans leur nouveau milieu éducatif.
- Plus tôt l'enfant à risque sera repéré et accompagné, meilleures seront ses chances de réussir.

Des investissements de près de 130 millions de dollars seront réalisés afin de soutenir les familles québécoises. Ces sommes serviront notamment à :

- améliorer l'intervention éducative auprès des jeunes enfants;
- faciliter la transition des enfants en vue de leur entrée à l'école;
- offrir des sorties éducatives aux enfants en milieu défavorisé;
- soutenir les organismes communautaires qui offrent des activités aux familles;
- couvrir l'achat d'équipements adaptés aux besoins des enfants handicapés.

De plus, les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans profiteront notamment de services de surveillance au cours de la période estivale.

TABLEAU 2

Investissements pour mieux soutenir les familles (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Assurer la réussite éducative dès la petite enfance							
Soutenir la qualité de l'intervention éducative	7	12	12	12	12	12	67
Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé	—	3	3	3	3	3	15
Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance	—	5	5	5	5	5	25
Aide financière destinée au milieu communautaire	20	—	—	—	—	—	20
Sous-total	27	20	20	20	20	20	127
Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans	—	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3
TOTAL	27	21	21	21	21	21	130

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 1 828 M\$ additionnels dans les écoles pour accompagner et soutenir vers la réussite

Des investissements additionnels de 1,8 milliard de dollars seront consacrés à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accompagnement des élèves, et ce, tout au long de leur parcours scolaire. Ces investissements visent notamment :

- à apporter un soutien aux parents afin de prévenir les difficultés d'apprentissage;
- à permettre aux jeunes de partir du bon pied dès le préscolaire et la première année du primaire;
- à offrir un coup de pouce aux écoles primaires pour mieux appuyer la mise en œuvre de plans d'intervention auprès des élèves ayant des difficultés;
- à améliorer le soutien aux élèves du secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes;
- à soutenir les initiatives qui favorisent l'alphabétisation et la francisation, de même qu'à répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat.

Dès septembre 2017, près de 1 500 personnes additionnelles en services directs aux élèves accompagneront ces derniers dans leur cheminement scolaire.

TABLEAU 3

Investissements dans les écoles pour accompagner et soutenir vers la réussite

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Accompagner et soutenir vers la réussite							
Aide aux parents	—	2	2	2	4	4	15
Partir du bon pied au préscolaire et en 1 ^{re} année du primaire	—	94	121	161	229	310	915
Coup de pouce de la 2 ^e année à la 6 ^e année	—	4	33	75	105	179	395
Accroche-toi au secondaire, en formation professionnelle et en formation générale des adultes	—	20	34	50	50	51	205
Sous-total	—	119	190	288	388	543	1 529
Favoriser la réussite dans un environnement inspirant et connecté	6	7	9	9	9	9	49
Soutenir l'alphabétisation et la francisation	12	30	30	30	30	30	163
Répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat	—	6	8	10	10	10	44
Autres mesures	5	8	8	8	8	8	44
TOTAL	23	170	245	345	445	600	1 828

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

☐ Aide aux parents : soutenir pour prévenir

La continuité, la cohérence et la complémentarité des interventions à l'école, au service de garde éducatif à l'enfance et à la maison sont des principes incontournables pour favoriser et renforcer la persévérance scolaire et la réussite éducative de l'enfant.

— Dès la petite enfance, et jusqu'en première année du primaire, les parents jouent un rôle important pour bien préparer leur enfant à la vie scolaire.

Des investissements additionnels sont prévus pour mieux accompagner les parents du préscolaire et de la première année, afin de soutenir les enfants pour prévenir les difficultés d'apprentissage.

— 15 millions de dollars y seront consacrés.

— Les parents des élèves de toutes les écoles primaires bénéficieront de cette aide additionnelle.

Les actions proposées s'inscriront en continuité de ce qui existe dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, et une attention particulière sera apportée à cette transition déterminante.

L'accompagnement offert pourra prendre la forme d'une sensibilisation aux réalités scolaires, notamment par :

— l'organisation de conférences de spécialistes sur le développement cognitif, l'enseignement des mathématiques dans les premières années d'école et la nouvelle grammaire;

— des ateliers sur la stimulation motrice, l'éveil à la lecture et l'estime de soi.

L'importance du développement des compétences parentales, aux fins de l'accompagnement des enfants dans leur cheminement scolaire, est d'ailleurs ressortie des consultations comme une clé de réussite.

❑ **Le préscolaire et la première année : partir du bon pied**

Les études démontrent clairement que le dépistage précoce des difficultés et l'intervention rapide auprès des élèves constituent des facteurs clés pour la réussite éducative et la diminution substantielle du décrochage scolaire. En outre, le développement des compétences en lecture dès la petite enfance est reconnu pour favoriser la prévention du décrochage scolaire.

— Lorsqu'on agit immédiatement sur les difficultés dépistées, l'enfant ne traîne pas de déficit, et l'effet multiplicateur des carences sur le plan des contenus et des compétences est évité. L'enfant développe ainsi une meilleure estime de soi et le goût de réussir.

Afin d'offrir aux jeunes une transition harmonieuse de la petite enfance vers l'âge scolaire, des actions précises sont proposées pour soutenir les enseignants du préscolaire. Ceux-ci seront soutenus par des ressources additionnelles qui les appuieront dans leurs interventions auprès des élèves.

Les investissements additionnels prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie permettront également aux jeunes de partir du bon pied. Des ressources enseignantes spécialisées ou professionnelles additionnelles agiront en soutien aux interventions pédagogiques de l'enseignant titulaire de la première année du primaire.

— Une somme de 915 millions de dollars y sera consacrée.

La relation privilégiée que peut créer cet accompagnement contribuera à sécuriser les enfants dans leurs premiers pas à l'école. Deux types d'intervention seront offerts dans la classe, une pour les éveiller aux apprentissages et l'autre pour leur assurer un accès aux conditions de base. Une éducation qui donne les mêmes chances à tous et qui n'écarte personne est un puissant levier d'équité sociale.

Intervenir dès la petite enfance : maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

La préparation à l'école facilite l'adaptation des jeunes enfants et leur permet d'avoir confiance de réussir dans leur nouveau milieu éducatif. La maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé vise à offrir des chances égales à tous les enfants, à s'assurer que chacun se développe dans tous les domaines, croit en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre.

Le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé s'est poursuivi en 2016-2017 :

- 100 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein ont été déployées, pour un investissement additionnel de près de 12 millions de dollars;
- près de 1 200 élèves de plus profitent de ce service donné par quelque 100 enseignants et 37 ressources spécialisées.

❑ De la deuxième année à la sixième année : coup de pouce aux jeunes les plus vulnérables

Certains jeunes du primaire font face à des défis dans la progression de leurs apprentissages scolaires et l'acquisition de bonnes habitudes de travail. Pour certains d'entre eux, il est difficile de maintenir une attention soutenue en classe. Ainsi, tous ceux qui gravitent autour de ces élèves chercheront à mettre en place divers moyens pour les soutenir.

— Une mesure d'appui significative auprès de ces élèves est nécessaire pour mieux les accompagner vers la réussite scolaire. Cette mesure peut comprendre l'élaboration d'outils concrets pour aider ces jeunes, faciliter la communication avec leurs parents ou tisser les liens nécessaires avec des organismes communautaires permettant de resserrer le filet de sécurité autour de ces jeunes vulnérables.

Ces élèves pourront bénéficier d'un coup de pouce additionnel puisque chaque école primaire profitera à terme de l'ajout d'un intervenant qui veillera à assurer la liaison entre l'élève, sa famille et d'autres intervenants significatifs pour lui.

— Des investissements additionnels de 395 millions de dollars permettront d'ajouter des ressources spécialisées à cet effet dans les écoles primaires du Québec.

Une hausse importante du personnel pour offrir des services directs aux élèves

Un accompagnement adéquat représente un facteur déterminant de la réussite des jeunes à l'enseignement primaire et secondaire. C'est pourquoi depuis plusieurs années l'amélioration du soutien direct aux élèves fait partie intégrante de l'approche retenue par le gouvernement en matière de réussite éducative.

Le nombre d'élèves par adulte est passé de 14,43 en 2000-2001 à 11,80 en 2017-2018.

- Les mesures mises en place grâce à ces investissements ciblent les élèves en difficulté et ceux en milieu défavorisé pour favoriser la réussite de tous par des interventions en amont, et ce, tout en reconnaissant l'autonomie des écoles.
- Dès septembre prochain, ce sont 2 400 ressources additionnelles qui auront été déployées en services directs aux élèves par rapport à il y a deux ans.

Évolution du personnel offrant des services directs aux élèves (en équivalent temps plein)

Année scolaire	Services directs aux élèves	Nombre d'élèves	Rapport adulte/élèves
2000-2001	85 710	1 236 915	1/14,43
2005-2006	88 665	1 215 920	1/13,71
2010-2011	94 683	1 179 803	1/12,46
2015-2016	100 022	1 196 665	1/11,96
2017-2018 ^E	102 454	1 209 283	1/11,80

E : Estimation.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ Offrir des ressources pour soutenir les élèves du secondaire et ceux en formation professionnelle et en formation générale des adultes

Plusieurs jeunes et adultes fréquentant des écoles secondaires et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes sont confrontés à des difficultés de tous ordres. Une présence terrain peut être très efficace pour tisser des liens et pallier un besoin de services complémentaires. Afin d'éviter que les difficultés prennent une place trop importante dans le cheminement scolaire de ces élèves, des mesures d'appui sont prévues pour venir offrir un soutien à ces derniers, en leur faisant réaliser que leurs efforts peuvent conduire à la réussite.

Au secondaire, un ajout progressif de ressources en services directs aux élèves dès 2017-2018 permettra de venir en aide aux jeunes qui vivent des situations d'intimidation ou qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie et à risque de décrocher. Cette expertise s'ajoutera à l'offre de services professionnels existante des écoles.

En formation professionnelle et à l'éducation des adultes, des ressources complémentaires s'ajouteront progressivement dès 2018-2019 afin de venir en aide aux jeunes et aux adultes de plus en plus nombreux à présenter des besoins particuliers.

— Au terme de cet exercice quinquennal, en 2021-2022, des investissements de 205 millions de dollars auront été consentis et auront permis de mieux soutenir les élèves et le personnel des écoles secondaires, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes.

À l'école, on bouge au cube!

Les élèves actifs réussissent mieux sur le plan scolaire. La nouvelle mesure « À l'école, on bouge au cube! » vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire pour que les élèves soient physiquement actifs au moins soixante minutes par jour.

– Cette mesure permettra aux écoles de compter sur le soutien et l'expertise de l'enseignant d'éducation physique, qui jouera un rôle clé dans la réalisation du projet.

Les écoles pourront également acheter du matériel sportif et de plein air et offrir une sortie de plein air ou une classe nature au moins une fois par année à tous leurs élèves.

❑ **Soutenir l’alphabétisation et la francisation**

Dans le cadre du plan, des investissements de 163 millions de dollars seront consacrés à soutenir l’alphabétisation et la francisation.

■ **Soutenir l’alphabétisation**

Les investissements sont consentis pour soutenir les nombreux partenaires en matière d’alphabétisation.

Cet ajout permet :

- de financer les organismes d’action communautaire qui soutiennent l’alphabétisation populaire, luttent contre le décrochage scolaire et favorisent le raccrochage scolaire;
- de développer de nouveaux projets visant le maintien des compétences en littératie des adultes;
- d’accentuer les actions des instances régionales de concertation en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative;
- d’intensifier et de pérenniser les services offerts afin de mieux répondre aux besoins des élèves vulnérables.

■ **Rehausser les services de francisation**

Afin de mieux soutenir l’intégration et la francisation des nouveaux arrivants, le gouvernement investit pour tous, jeunes et adultes.

- Ces investissements permettent l’ouverture de nouvelles classes d’accueil et de francisation dans le réseau scolaire.

Collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones

La collaboration étroite entre le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) se traduit dans plusieurs dossiers, notamment dans l’élaboration de mesures concrètes et innovantes en matière d’éducation et d’enseignement supérieur dans le cadre du Plan d’action gouvernemental en matière de développement social autochtone.

De manière plus générale, dans leur action quotidienne, le MEES et le SAA travaillent de concert sur différents enjeux et initiatives en lien avec l’éducation autochtone afin de rendre les interventions du gouvernement du Québec efficaces et structurantes dans ce domaine.

- Notamment par le Plan d’action gouvernemental en matière de développement social autochtone, le gouvernement vise à améliorer l’accès des Autochtones à l’éducation et à l’enseignement supérieur.

❑ Répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat

Le Plan économique du Québec met en place plusieurs mesures visant à répondre aux besoins du marché du travail et à promouvoir l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, le réseau des commissions scolaires peut déployer des actions pour favoriser le développement de la main-d'œuvre.

Plusieurs initiatives sont prévues à cet effet :

- renforcer l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes;
- faciliter l'accès aux études à temps partiel en formation professionnelle et technique;
- mettre en œuvre une stratégie d'attraction et de rétention des étudiants internationaux;
- accroître l'accessibilité à la formation continue et à la formation d'appoint;
- développer l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Les mesures pour répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat sont présentées dans la section B du Plan économique du Québec.

TABLEAU 4

Investissements pour répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat – Enseignement primaire et secondaire (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Répondre aux besoins du marché du travail	—	4	6	8	8	8	34
Promouvoir l'entrepreneuriat	—	2	2	2	2	2	10
TOTAL	—	6	8	10	10	10	44

Forces AVENIR : Reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant

Forces AVENIR est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de reconnaître, d'honorer et de promouvoir l'engagement étudiant grâce à des projets qui permettent aux jeunes de développer leurs forces, d'accroître leur niveau de responsabilités et leur sentiment d'appartenance à leur collectivité.

- Par leur participation à des projets d'engagement dans leur collectivité, les jeunes développent leur leadership, de nouvelles compétences et un plus grand réseau social.
- À long terme, l'intervention de l'organisme permet de favoriser le développement d'une culture de l'engagement collectif. Les jeunes sont encouragés à s'engager davantage dans la société, que ce soit par le bénévolat ou la participation citoyenne.

Deux programmes sont offerts par Forces AVENIR : le Programme secondaire et le Programme universitaire. Ces programmes reconnaissent l'engagement et la persévérance des jeunes en distribuant des bourses et des prix de reconnaissance.

À l'heure actuelle, ce sont 16 universités, 18 commissions scolaires et près d'une centaine d'écoles qui participent aux programmes organisés par Forces AVENIR.

Afin de pérenniser la mission de l'organisme, la Fondation Forces AVENIR a été créée. Son objectif est d'assurer les revenus annuels nécessaires au maintien ainsi qu'au développement des programmes de reconnaissance et de promotion de l'engagement.

Le gouvernement entend soutenir cet organisme dans la réalisation et le déploiement de sa mission, au bénéfice notamment des élèves du secondaire et des étudiants de l'enseignement supérieur. Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit un montant de 7,5 millions de dollars en 2016-2017 pour la Fondation Forces AVENIR.

- L'aide financière du gouvernement, sous forme de fonds d'appariement, sera également jumelée à des contributions du secteur privé jusqu'en 2022.

2. DES ÉTUDES SUPÉRIEURES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE L'AVENIR DU QUÉBEC

Les établissements du réseau québécois d'enseignement supérieur sont plus que jamais appelés à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social de l'ensemble des régions du Québec.

- La prospérité économique repose aujourd'hui en grande partie sur une population instruite.
- La contribution des collèges et des universités à la recherche et au développement est fondamentale.

Or, les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir la capacité de jouer le rôle attendu d'eux. Pour cela, ils doivent être en mesure de relever les défis suivants :

- contribuer au relèvement général des compétences des Québécois, notamment en rehaussant le taux de diplomation et en offrant une formation de grande qualité;
- améliorer l'accessibilité et la réussite de l'ensemble des étudiants, y compris ceux ayant des besoins particuliers, en leur offrant un accompagnement adéquat;
- composer avec des réalités régionales et par établissement qui varient, par exemple à l'égard de l'évolution de l'effectif étudiant ou des spécialisations présentes.

Le Plan économique du Québec présente les orientations et les moyens pour que les établissements d'enseignement supérieur puissent apporter leur pleine contribution au développement de la société et répondre aux besoins de l'avenir du Québec.

Au total, des investissements de 1,5 milliard de dollars sont prévus pour l'enseignement supérieur et les étudiants.

TABLEAU 5

Investissements pour des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur	12	100	170	235	300	300	1 117
Une aide financière bonifiée aux étudiants ⁽¹⁾	—	43	80	80	80	80	363
TOTAL	12	143	250	315	380	380	1 480

(1) Cette aide comprend également des sommes pour les étudiants en formation professionnelle.

2.1 1 117 M\$ additionnels pour offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur

Des investissements additionnels de 1,1 milliard de dollars seront réalisés afin d'améliorer le financement de l'enseignement supérieur.

Ces investissements visent notamment à :

- rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur;
- améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants;
- favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale;
- répondre aux besoins du marché du travail.

TABLEAU 6

Investissements pour offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur	3	41	98	158	223	223	746
Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants	8	20	22	22	22	22	116
Favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale	1	11	15	15	15	15	71
Répondre aux besoins du marché du travail	—	13	14	15	16	16	73
Autres mesures	—	15	22	25	25	25	112
TOTAL	12	100	170	235	300	300	1 117

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur

Le mode de financement actuel des universités a été déterminé il y a une quinzaine d'années. Bien que les objectifs établis demeurent en grande partie pertinents, ils doivent être actualisés. En outre, ce mode de financement peut être simplifié, plus équitable, plus transparent et plus efficace.

Cette importante refonte permettra, à moyen terme, d'améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement des universités québécoises à l'échelle mondiale grâce à des actions concertées et mieux adaptées aux réalités de chaque établissement, de grande ou de petite taille.

S'appuyant notamment sur les analyses et les recommandations du rapport Tremblay-Roy¹, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur poursuit les travaux visant l'implantation graduelle de la nouvelle formule de financement à compter de 2018-2019, qui intégrera notamment le rehaussement du financement général annoncé dans le Plan économique du Québec.

— Ce rehaussement représente 497 millions de dollars pour les universités. Il contribuera à améliorer la qualité de la formation, la diplomation et la réussite et permettra notamment de bonifier l'encadrement des étudiants, entre autres par l'embauche d'enseignants additionnels dans les universités.

Le mode de financement des établissements collégiaux fait par ailleurs régulièrement l'objet de discussions entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les acteurs du milieu.

— Le rehaussement du financement général des collèges, de 249 millions de dollars, permettra de répondre à certaines de leurs préoccupations, notamment en facilitant l'utilisation de ces sommes en fonction des priorités de chaque établissement.

TABLEAU 7

Investissements pour rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Universités	—	29	71	106	145	145	497
Collèges	3	12	27	52	77	77	249
TOTAL	3	41	98	158	223	223	746

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, *Pour une réforme du financement des universités québécoises*, rapport final du chantier sur la politique de financement des universités, juin 2014.

Rehaussement du financement et de l'offre de formation : des exemples concrets

Développer de nouveaux programmes à l'enseignement collégial

Les attestations d'études collégiales (AEC) sont offertes par les établissements d'enseignement collégial depuis 1984.

Les programmes d'études qui mènent à ces attestations, qui sont d'une durée variant généralement entre 300 et 1 500 heures, sont définis par les établissements d'enseignement.

Plusieurs AEC sont conçues à partir de matières ou de cours spécifiques relevant d'un programme d'études collégiales techniques (trois ans). Ce type de programmes répond à des besoins précis du marché du travail et peut être adapté aux différentes réalités régionales.

Le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie prévoit des investissements afin de permettre aux établissements d'enseignement collégial de poursuivre le développement de ce type de formation et d'établir des partenariats avec les acteurs du marché du travail.

Des moyens additionnels pour former des infirmières praticiennes spécialisées

Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) sont des infirmières qui possèdent une expérience clinique dans un domaine spécifique et qui ont reçu une formation avancée de deuxième cycle universitaire en sciences infirmières et en sciences médicales, leur permettant de prescrire des tests diagnostiques et des traitements, en plus d'effectuer certaines interventions invasives.

Le gouvernement s'est donné comme objectif de déployer 2 000 IPS partout au Québec, d'ici 2024-2025, afin d'améliorer les services de santé et de services sociaux. Pour atteindre cet objectif, les universités québécoises doivent augmenter le nombre d'admissions annuelles, actuellement établi à près de 100 IPS en 2016-2017, à 255 IPS à compter de 2019-2020.

En plus des coûts liés à la formation de ce plus grand nombre d'IPS, des sommes doivent notamment servir à financer le déploiement de nouvelles spécialités, telles que les soins pédiatriques et la santé mentale, et à soutenir l'encadrement clinique des stages requis pour cette profession.

- L'augmentation des cohortes permettra de majorer progressivement la formation à 155 IPS, 205 IPS et 255 IPS additionnelles au cours des trois prochaines années.

Affectation des sommes pour la formation des IPS⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Revenus provenant de l'entente sur les transferts canadiens pour la santé	—	25	—	—	—	—	25
Former des infirmières praticiennes spécialisées	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
IMPACT FINANCIER	—	20	-5	-5	-5	-5	—

(1) Le ministère de la Santé et des Services sociaux contribue aussi financièrement à la formation des IPS.

❑ Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants

En plus d'offrir une formation de qualité aux jeunes qui terminent leur parcours au secondaire et de soutenir les travailleurs souhaitant améliorer leur formation, les établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir offrir un accompagnement adéquat et des lieux sécuritaires pour favoriser la réussite, notamment pour les clientèles les plus vulnérables et les Autochtones. Ils doivent également être en mesure d'attirer des étudiants internationaux.

— Des investissements additionnels de 116 millions de dollars sont prévus pour améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants, y compris les clientèles vulnérables et les Autochtones.

■ Offrir un accompagnement adéquat aux étudiants ayant des besoins particuliers

L'amélioration de la réussite au secondaire amène davantage d'étudiants aux études supérieures, augmentant par le fait même le nombre d'étudiants en situation de handicap² et ayant des besoins particuliers. Des investissements importants ont déjà été faits à l'enseignement primaire et secondaire pour favoriser la réussite de ces élèves, notamment la réduction de la taille des groupes et l'embauche de personnel spécialisé.

Évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap

Dans le réseau collégial, le nombre d'étudiants en situation de handicap est passé de 6 398 en 2011-2012 à 15 026 en 2015-2016. La même tendance est observée dans le réseau universitaire puisque le nombre d'étudiants en situation de handicap est passé de 5 180 en 2011-2012 à 12 226 en 2015-2016.

Étudiants en situation de handicap dans les réseaux d'enseignement supérieur (en nombre)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enseignement collégial ⁽¹⁾	6 398	7 981	10 286	12 572	15 026
Enseignement universitaire	5 180	6 893	8 188	10 353	12 226
TOTAL	11 578	14 874	18 474	22 925	27 252
<i>Variation en %</i>		28,5	24,2	24,1	18,9
<i>Part de la clientèle en %</i>	2,3	2,9	3,5	4,3	5,1

(1) Sont inclus les cégeps et les établissements privés subventionnés. Les données des établissements privés subventionnés excluent les étudiants ayant une déficience auditive, visuelle, motrice ou organique.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

² Les étudiants en situation de handicap comprennent les étudiants handicapés ainsi que ceux ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble du déficit de l'attention.

■ Favoriser l'attraction des étudiants internationaux

La présence d'étudiants internationaux favorise la vitalité, la diversité et l'internationalisation des établissements d'enseignement du Québec. Le Québec détient un trait distinctif : la qualité de ses programmes en français et en anglais.

- Cela lui permet d'exercer un pouvoir d'attraction auprès d'un bassin large et diversifié d'étudiants internationaux potentiels, et s'ajoute aux nombreux autres avantages du Québec comme destination d'études.
- D'ailleurs, les étudiants internationaux comptaient pour 12,3 % de l'effectif étudiant universitaire en 2015, un sommet historique.

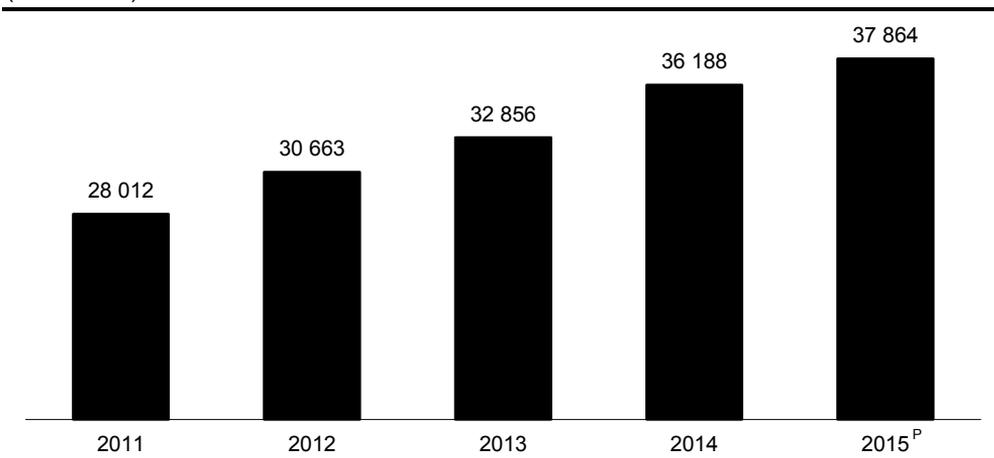
Une fois leur diplôme obtenu, les étudiants internationaux constituent des candidats potentiels de choix pour l'immigration permanente et, s'ils retournent dans leur pays, des ambassadeurs pour la société québécoise.

- Il est estimé que les élèves et les étudiants internationaux qui séjournent au Québec engendrent annuellement des dépenses de plus de 1,5 milliard de dollars et soutiennent environ 20 000 emplois³.

Le gouvernement travaillera de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour promouvoir les programmes de formation et offrir des mécanismes d'accueil et d'intégration qui favorisent la réussite des étudiants internationaux, dans le cadre, notamment, des suites du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre.

GRAPHIQUE 1

Évolution du nombre d'étudiants internationaux à l'université (en nombre)



P : Données provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

³ Roslyn Kunin & Associates, Inc., *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada* – Mise à jour 2016 (données de 2014).

Montréal, ville universitaire par excellence

Au fil du temps, les universités québécoises se sont forgé une réputation d'excellence. Elles attirent des étudiants du monde entier et recrutent des enseignants et des chercheurs de haut niveau. Certaines d'entre elles se classent d'ailleurs parmi les meilleures au monde.

À ce titre, parmi 100 villes universitaires sur la planète, le classement réalisé annuellement par la firme Quacquarelli Symonds¹ classe Montréal au premier rang en tant que ville universitaire par excellence. Montréal devance, dans l'ordre : Paris, Londres, Séoul et Melbourne. Au Canada, la ville de Vancouver se classe au 10^e rang, suivie de la ville de Toronto au 11^e rang.

Le classement des meilleures villes universitaires est basé sur la réputation scolaire des établissements auprès des universitaires eux-mêmes, les possibilités d'emplois, les indicateurs liés à la qualité de la recherche, le rapport maître-étudiants, la présence d'étudiants internationaux et la désirabilité de la ville évaluée en fonction de la qualité de vie générale et du coût de la vie.

Dans ce classement, la ville de Montréal a fait un bond de la septième position en 2016 à la première position en 2017 en raison de la perception favorable des étudiants et du dynamisme économique de la métropole.

¹ Quacquarelli Symonds a été fondée en 1990 au Royaume-Uni. L'entreprise est spécialisée dans les services aux secteurs de l'enseignement supérieur. Depuis 2004, la firme publie annuellement un classement mondial des universités, appelé QS World University Ranking. Elle publie également un classement des meilleures villes universitaires depuis 2012.

❑ Favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale

Le nombre important d'établissements d'enseignement supérieur au Québec, tant à l'ordre d'enseignement collégial qu'universitaire, et leur étendue sur l'ensemble du territoire militent pour le déploiement d'un maximum d'efforts afin d'accroître les partenariats et l'adoption de mesures concertées lorsque cela est possible.

Le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie prévoit à cet effet plusieurs initiatives innovantes dont les investissements s'élèvent à 71 millions de dollars.

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec : nouveau programme de gestion d'un établissement de restauration

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec offrira le programme Gestion d'un établissement de restauration en collaboration avec des établissements collégiaux. La formation générale et une portion de la formation spécifique seront offertes par les cégeps tandis que les cours les plus spécialisés seront donnés à l'Institut.

Ce programme permet de répondre à un besoin de formation important ainsi que d'accroître l'accès aux études supérieures. Offrir une portion du programme dans les cégeps en région favorisera la rétention des étudiants dans leur milieu et contribuera au dynamisme économique des secteurs de la restauration et du tourisme.

À cet effet et afin notamment de permettre à l'Institut d'améliorer le soutien pédagogique, un investissement supplémentaire de 500 000 \$ annuellement est effectué pour les cinq prochaines années.

■ Création de pôles régionaux

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle important pour favoriser la vitalité sociale, économique et culturelle de leur région. À bien des égards, ils constituent un des pivots du développement économique régional, tant en ce qui concerne leur mission qu'en ce qui a trait aux services offerts à leur communauté.

Dans le contexte sociodémographique actuel, qui varie d'une région à l'autre, il importe que les établissements d'enseignement supérieur puissent définir ensemble leurs priorités de développement afin de mettre en place des initiatives communes.

Cela favorise les actions concertées appuyées sur les forces régionales.

— À cet effet, une somme de 29 millions de dollars permettra de soutenir les actions communes destinées à renforcer l'influence des établissements d'enseignement supérieur sur le développement socioéconomique de leur région.

Création d'un pôle de formation en création et art numérique : une occasion à saisir

Le Québec fait partie des chefs de file mondiaux en création numérique. Toutefois, la concurrence mondiale dans ce domaine à fort potentiel de développement exige que le Québec améliore l'offre de formation afin d'accroître la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

Le positionnement international du Québec dans ce secteur d'activité repose sur le dynamisme de ses collègues et de ses universités, la qualité de leur formation et leurs efforts de recherche dans une variété de domaines de nature technologique et artistique, comme la création 3D.

Pour faire face aux défis à venir et continuer à développer les talents, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mènera une étude de faisabilité afin de mettre sur pied un pôle de formation en création et art numérique, regroupant notamment les cégeps et les universités déjà impliqués dans ce domaine.

Le projet vise à rassembler différents établissements collégiaux et universitaires autour des quatre objectifs suivants :

- le développement d'une offre de formation initiale concertée, fortement arrimée avec les entreprises du secteur et régulièrement mise à jour;
- le développement d'une offre de formation continue et d'appoint diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises;
- le développement d'une plus grande synergie de la recherche de pointe dans le domaine;
- l'offre de services aux entreprises, notamment par des activités de transfert de technologies.

❑ Répondre aux besoins du marché du travail

Afin de répondre aux besoins du marché du travail, les réseaux d'enseignement supérieur jouent un rôle important dans le développement de la main-d'œuvre.

Plusieurs initiatives sont prévues à cet effet, soit :

- mettre en œuvre une stratégie d'attraction et de rétention des étudiants internationaux;
- appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleurs;
- favoriser l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences.

Les mesures pour répondre aux besoins du marché du travail sont présentées dans la section B du Plan économique du Québec.

TABLEAU 8

Investissements pour répondre aux besoins du marché du travail – Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Enseignement collégial	—	11	11	12	12	12	59
Enseignement universitaire	—	2	2	3	4	4	14
TOTAL	—	13	14	15	16	16	73

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La recherche : un levier essentiel de la performance des établissements d'enseignement supérieur

Les universités jouent un rôle déterminant dans le développement du Québec. Ce faisant, elles offrent la possibilité aux étudiants de poursuivre des études universitaires et aux chercheurs de mettre sur pied des centres de recherche fondamentale et appliquée de premier plan.

En ce sens, les sommes prévues pour la recherche au cours des prochaines années bénéficieront grandement aux acteurs du milieu universitaire et, dans une moindre mesure, du milieu collégial, qui, à leur tour, en feront bénéficier la société québécoise.

Investissements en enseignement supérieur et en recherche et innovation

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Enseignement supérieur							
Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur	3	41	98	158	223	223	746
Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants	8	20	22	22	22	22	116
Favoriser les partenariats et la concertation entre établissements ainsi que la présence régionale	1	11	15	15	15	15	71
Répondre aux besoins du marché du travail	—	13	14	15	16	16	73
Autres mesures	—	15	22	25	25	25	112
Sous-total – Enseignement supérieur	12	100	170	235	300	300	1 117
Recherche et innovation							
Encourager la recherche et l'innovation dans nos établissements d'enseignement supérieur	—	20	40	40	40	40	180
Encourager l'innovation et la relève scientifique	115	20	30	40	50	50	305
Création d'une super-grappe en intelligence artificielle	50	—	—	15	15	20	100
Mise en œuvre de la Stratégie pour les sciences de la vie	2	16	25	25	25	25	118
Autres mesures	32	14	20	25	23	17	131
Sous-total – Recherche et innovation	199	70	115	145	153	152	834
TOTAL	211	170	285	380	453	452	1 951

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.2 363 M\$ de plus pour mieux soutenir financièrement les étudiants

Le Programme de prêts et bourses permet aux étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires.

Ce programme est à caractère contributif, ce qui signifie que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, son conjoint ou son répondant, sont les premiers responsables du financement de ses études.

Le gouvernement a annoncé l'automne dernier une bonification de 80 millions de dollars pour l'aide financière aux études, en plus de présenter d'importantes nouvelles mesures, notamment pour les étudiants chefs de famille monoparentale.

- Plus de 146 000 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses profiteront de la bonification de l'aide au titre des frais de subsistance, et recevront en moyenne 462 \$ de plus en bourse par année.
- Quelque 11 000 étudiants chefs de famille monoparentale, dont plus de 90 % sont des femmes, recevront en moyenne 994 \$ de plus en bourse par année.

Ces sommes additionnelles font suite à une compensation du gouvernement fédéral qui apporte des changements à l'aide financière aux étudiants.

Enfin, le gouvernement a également mis en place de nouvelles mesures, dont :

- le rehaussement du seuil d'admissibilité pour offrir une aide financière sous forme de prêt à un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel;
- l'ajout d'un deuxième aller-retour par période d'études pour ceux qui ont droit au remboursement des frais de transport aérien;
- la bonification du Programme de remboursement différé pour aider plus d'emprunteurs en situation financière précaire à gérer leur endettement.

TABLEAU 9

Investissements pour mieux soutenir financièrement les étudiants (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Une aide financière bonifiée aux étudiants	—	43	80	80	80	80	363
TOTAL	—	43	80	80	80	80	363

3. UN MILIEU SAIN, INSPIRANT ET CONNECTÉ

L'environnement physique des élèves et des étudiants doit être sécuritaire et stimulant pour leur donner l'envie de se dépasser. Les investissements proposés dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie visent notamment à améliorer l'état global des actifs du secteur de l'éducation.

Plus particulièrement, les nouvelles initiatives prévues dans le plan visent à :

- procurer aux jeunes une école innovante, saine et sécuritaire;
- bonifier les infrastructures technologiques à l'ère du numérique.

Au total, 15,4 milliards de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour les infrastructures éducatives.

Des installations qui donnent envie de bouger : bonifier l'offre d'infrastructures sportives et récréatives

Un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements de loisir et de sport est souvent garant du « passage à l'action ». Un aménagement du territoire adéquat favorise également les déplacements actifs et une plus grande disponibilité de sites et de sentiers pour la pratique de diverses activités de plein air.

La population doit avoir accès, partout au Québec, à des installations et à des sites de qualité, bien entretenus, sécuritaires, répondant à ses besoins et répartis en fonction de la réalité de chaque milieu. À cet égard, l'entretien, la rénovation et la mise à niveau d'installations sont tout aussi importants que la construction de nouvelles pour assurer un environnement de pratique accueillant et sécuritaire pour l'ensemble de la population.

En matière d'infrastructures sportives et récréatives, le gouvernement entend investir 50 millions de dollars pour assurer la pérennité de ces installations et en améliorer la fonctionnalité. Ainsi, de nouvelles installations pourront être aménagées afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des Québécois, contribuant de cette façon au développement d'une culture sportive dans la population.

3.1 1 130 M\$ additionnels en infrastructures pour favoriser un environnement sain, inspirant et connecté

Des investissements additionnels de 1 130 millions de dollars sont prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie afin, principalement, de rénover et d'améliorer les infrastructures destinées à l'enseignement, soit :

- 185 millions de dollars en 2017-2018;
- 516 millions de dollars en 2018-2019;
- 359 millions de dollars en 2019-2020;
- 70 millions de dollars pour les années ultérieures.

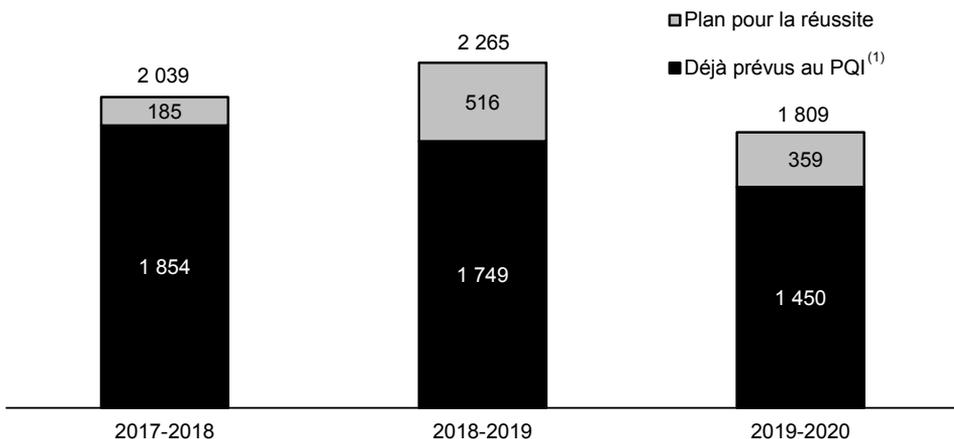
Ces investissements permettront d'offrir aux élèves et aux étudiants des écoles innovantes, saines et sécuritaires.

- En plus de l'ajout d'espaces dans les commissions scolaires et de la réfection des cégeps, le plan prévoit notamment des sommes pour bonifier les infrastructures technologiques.

Ces sommes additionnelles portent à 2 milliards de dollars par année en moyenne les investissements en infrastructures éducatives prévus au cours des trois prochaines années.

GRAPHIQUE 2

Investissements en infrastructures pour l'éducation et l'enseignement supérieur (en millions de dollars)



Note : Des investissements de 70 M\$ sont prévus au-delà de 2019-2020, ce qui porte les investissements en infrastructures du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie à 1 130 M\$.

(1) Plan québécois des infrastructures.

❑ **Procurer aux jeunes une école innovante, saine et sécuritaire**

Des investissements additionnels sont également prévus pour accueillir de nouveaux élèves et étudiants, tout en poursuivant les efforts pour rénover et améliorer les établissements d'enseignement partout au Québec.

En outre, des investissements de 400 millions de dollars permettront d'ajouter les salles de classe et les autres locaux nécessaires à l'accueil de nouveaux élèves.

— Ces investissements permettront la mise en œuvre d'une quarantaine de projets d'agrandissement et de constructions nouvelles.

Les investissements consacrés à l'amélioration globale de l'état du parc immobilier s'élèvent à 400 millions de dollars sur quatre ans pour les commissions scolaires et à 40 millions de dollars sur cinq ans pour les cégeps.

Lab-école : donner le goût aux enfants d'apprendre

Il a été démontré que lorsque les lieux physiques qui accueillent l'élève sont bien aménagés, la réussite scolaire est favorisée. Une classe offrant une bonne luminosité, un air sain, un confort acoustique, une température adéquate et un aménagement bien adapté aux besoins scolaires facilite la réussite de l'élève.

C'est ainsi que le gouvernement soutiendra la création d'un laboratoire (Lab-école) dont la mission sera de concevoir un nouveau milieu de vie qui donne le goût aux enfants d'apprendre et qui facilite le travail des enseignants, notamment en imaginant les plans et les concepts d'une école contemporaine et mieux adaptée.

– Ce milieu de vie viendra promouvoir les saines habitudes de vie (alimentation, activité physique, développement durable et communautaire, etc.).

En collaboration avec des leaders engagés, des chercheurs, des architectes et le milieu scolaire, le Lab-école examinera les meilleures pratiques et les plus beaux exemples de réussite pour développer l'expertise québécoise en cette matière et mettre en commun les connaissances de ces collaborateurs en vue de construire les écoles les plus stimulantes et admirées au monde.

Fort de cet objectif, le gouvernement annonce donc une participation financière annuelle de 1,5 million de dollars pour développer les concepts de ces écoles en ciblant des modèles selon différentes situations et grandeurs d'école.

❑ **Bonifier les infrastructures technologiques à l'ère du numérique**

À l'ère du numérique, des investissements additionnels devront être consacrés à des initiatives favorisant la mutualisation des services et des ressources au bénéfice des acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Afin de contribuer à faire du Québec une véritable société numérique, inclusive et axée sur le développement du savoir et des compétences, des investissements de 200 millions de dollars seront consacrés aux infrastructures technologiques et à des initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

En décembre 2016, les gouvernements fédéral et québécois ont conclu une entente permettant d'importants investissements dans les infrastructures destinées à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements d'enseignement supérieur vise à accroître la taille ou la qualité des infrastructures de recherche ou des installations de formation spécialisée, en plus d'« améliorer la viabilité environnementale » de ces infrastructures.

Il permettra de financer des investissements dans des infrastructures du savoir de 1 095 millions de dollars, au bénéfice des collèges et des universités. La contribution du gouvernement du Québec sera de 347 millions de dollars.

Répartition du financement des projets d'infrastructures des établissements d'enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	Contribution du FIS	Contribution du gouvernement du Québec	Contribution des établissements	Total
Enseignement collégial	52	45	21	118
Enseignement universitaire	334	302	342	978
TOTAL	386	347	363	1 095

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

4. UN OBJECTIF GLOBAL : AMÉLIORER LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU QUÉBEC

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés afin d'améliorer le taux de diplomation et de qualification au Québec.

Le gouvernement a pour objectif de porter à plus de 80 %, d'ici 2020, le taux de réussite au secondaire chez les moins de 20 ans. Pour y arriver, deux défis doivent être relevés, soit :

- réduire le taux de décrochage scolaire;
- limiter les disparités régionales dans la diplomation des jeunes.

À l'enseignement supérieur, le Québec doit poursuivre ses efforts pour améliorer la proportion de titulaires d'un grade universitaire, qui est de 34 % chez les personnes âgées de 25 à 44 ans. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'atteinte de cet objectif, notamment :

- une augmentation du taux de réussite;
- une réduction de la durée des études.

Dans les prochains mois, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur recensera, en collaboration avec les intervenants du milieu éducatif, les meilleurs indicateurs pour mesurer l'amélioration du taux de diplomation et de qualification au Québec.

☐ Accroître le taux de réussite chez les moins de 20 ans

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés afin d'améliorer le taux de diplomation et de qualification au Québec.

— Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans a atteint 78,8 % en 2014-2015, alors qu'il était de 72,3 % cinq ans auparavant.

— Le gouvernement s'est donné comme objectif d'atteindre 80 % d'ici 2020.

En outre, les garçons accusent un retard de diplomation de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux filles.

— Cet écart tend à se rétrécir alors que différentes initiatives artistiques, numériques et sportives, réalisées en milieu scolaire, ont été introduites au cours des dernières années pour susciter davantage l'intérêt des garçons afin qu'ils persévèrent jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

TABLEAU 10

Taux de diplomation et de qualification après sept ans, par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire⁽¹⁾ (en pourcentage et en nombre de diplômés)

	Année de fin de cohortes					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Sexe masculin	66,0	67,6	69,6	70,6	72,5	73,8
Sexe féminin	78,8	79,5	80,5	81,2	83,0	83,9
Nombre de diplômés	69 356	70 360	69 928	69 389	67 971	66 915
ENSEMBLE DU QUÉBEC	72,3	73,4	75,0	75,8	77,7	78,8
– Diplôme d'études secondaires (DES)	66 408	66 833	65 352	64 005	62 865	61 721
– Diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou attestation d'études professionnelles (AEP)	1 650	1 627	1 610	1 631	1 559	1 728
– Qualifications	1 298	1 900	2 966	3 753	3 547	3 466

(1) Ce taux correspond à la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

■ Réduire le taux de décrochage scolaire

Bien que le phénomène du décrochage soit complexe et que ses causes soient multiples, il ressort des différences importantes dans le taux de sorties avec diplôme ou qualification selon l'indice de milieu socioéconomique⁴ (IMSE) de l'école fréquentée par les élèves.

Ainsi, selon que les élèves fréquentent une école d'un milieu très favorisé (rang IMSE 1) ou d'un milieu très défavorisé (rang IMSE 10), le taux de décrochage diffère considérablement.

— Par rapport aux écoles ayant un IMSE de 1, les écoles ayant un IMSE de 10 ont un taux de décrochage scolaire supérieur de l'ordre de 12 points de pourcentage en 2013-2014.

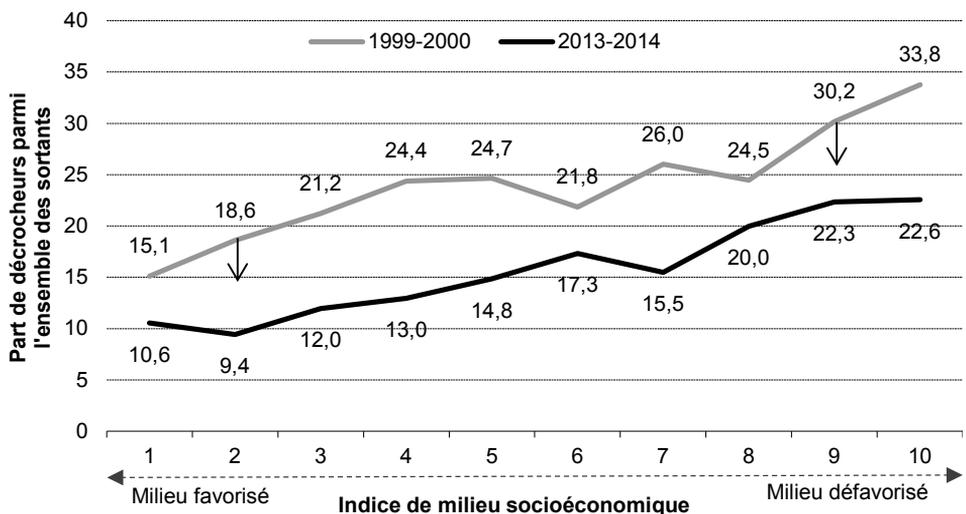
Or, une amélioration du taux de décrochage (sorties sans diplôme ni qualification) pour chaque rang de l'IMSE a été observée entre 1999-2000 et 2013-2014.

— Par exemple, le taux de décrochage des écoles les plus défavorisées est passé de 33,8 % à 22,6 %. Celui des écoles des milieux les plus favorisés a également diminué, passant de 15,1 % à 10,6 %.

— De plus, l'écart entre les indices 1 et 10 tend à s'amenuiser, passant de plus de 18 points de pourcentage à 12 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 3

Taux de sorties sans diplôme ni qualification, années scolaires 1999-2000 et 2013-2014, par rang décile des indices de défavorisation des écoles secondaires (en pourcentage)



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

⁴ L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents. Ce sont les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

■ Limiter les disparités régionales dans la diplomation des jeunes

Des disparités dans les taux de diplomation et de qualification existent entre les 72 commissions scolaires sur le territoire québécois.

Des écarts de l'ordre de 17 points de pourcentage sont observés entre les différentes commissions scolaires sous la moyenne de 78,8 % en 2014-2015 et de l'ordre de 10 points de pourcentage entre celles au-dessus de la moyenne.

— Au total, 14 commissions scolaires affichent un taux de diplomation et de qualification supérieur ou égal à la moyenne, dont 9 présentent un taux supérieur ou égal à 80 %.

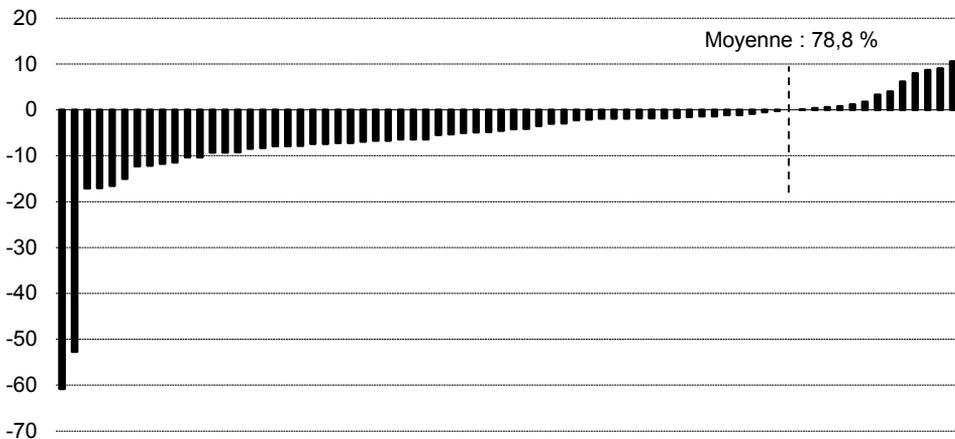
De plus, environ 80 % des commissions scolaires ont un taux de diplomation et de qualification sous la moyenne.

— Plus particulièrement, 12 commissions scolaires se situent 10 points de pourcentage ou plus sous la moyenne.

Il est donc nécessaire que des investissements viennent appuyer les services aux élèves offerts par les commissions scolaires afin d'atteindre la cible de 2020.

GRAPHIQUE 4

Écart par rapport à la moyenne du taux de diplomation et de qualification au secondaire par commission scolaire pour 2014-2015 (cohorte de 2008-2009) (en points de pourcentage)



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ Comblers les retards dans la diplomation aux études supérieures

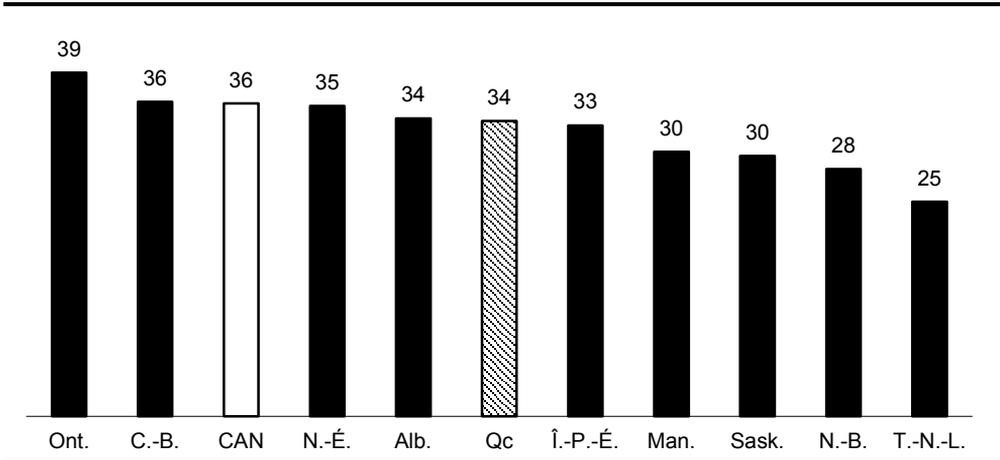
Le Québec se classe cinquième parmi les provinces canadiennes ayant la plus grande part des individus de 25 à 44 ans qui détiennent un diplôme de baccalauréat ou supérieur.

— La part des titulaires d'un grade universitaire est de 34 % au Québec comparativement à 36 % au Canada et à 39 % en Ontario.

GRAPHIQUE 5

Proportion d'individus âgés de 25 à 44 ans titulaires d'un grade universitaire en 2016

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Augmenter le taux de réussite

La réussite à l'enseignement supérieur peut être mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi une cohorte de nouveaux inscrits au collège, au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat.

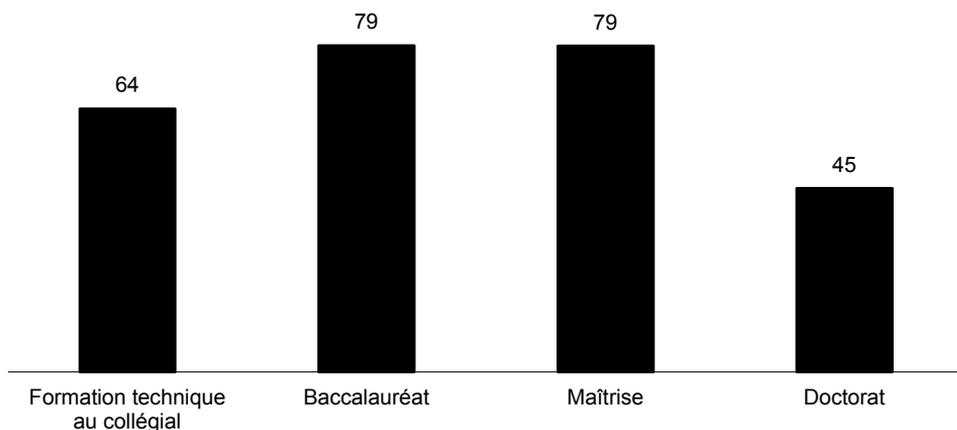
Pour le baccalauréat, le taux de réussite après six ans est de 79 %, alors qu'il était de 76 % dix ans plus tôt⁵, soit une progression de trois points de pourcentage.

Au total, 79 % des étudiants qui sortent des programmes d'études menant à l'obtention de la maîtrise obtiennent un diplôme, ce qui constitue une hausse de six points de pourcentage depuis 1997.

Ces performances en matière de réussite sont supérieures à ce qui est observé à la formation technique au collégial, avec 64 %, et au doctorat, avec 45 %.

GRAPHIQUE 6

Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits à l'enseignement supérieur après six ans (en pourcentage)



Note : Le taux de réussite à l'université représente la proportion des étudiants nouvellement inscrits à temps plein dans un programme menant à un grade, qui ont obtenu la sanction recherchée.

Note : La cohorte utilisée est celle de 2009, sauf pour le doctorat qui est celle de 2007.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

⁵ Soit pour la cohorte des étudiants de 1999.

■ Réduire la durée des études à l'enseignement supérieur

Les taux de réussite au baccalauréat et à la maîtrise, calculés six ans après la première inscription, sont tout près de 80 %. L'analyse des résultats par cohorte montre qu'après six ans :

- 64 % ont obtenu leur diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, dont 54 % après quatre ans;
- 79 % ont obtenu leur baccalauréat, dont 63 % après quatre ans;
- 79 % ont obtenu leur maîtrise, dont 75 % après quatre ans;
- 45 % ont obtenu leur doctorat, dont 14 % après quatre ans.

GRAPHIQUE 7

Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits selon le cycle d'études et la durée

Étudiants inscrits à temps plein à un DEC de la formation technique	Après 3 ans : 36 % Après 4 ans : 54 % Après 5 ans : 61 % Après 6 ans : 64 %
Étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat	Après 4 ans : 63 % Après 5 ans : 76 % Après 6 ans : 79 %
Étudiants inscrits à temps plein à la maîtrise	Après 3 ans : 66 % Après 4 ans : 75 % Après 5 ans : 78 % Après 6 ans : 79 %
Étudiants inscrits à temps plein au doctorat ⁽¹⁾	Après 4 ans : 14 % Après 5 ans : 30 % Après 6 ans : 45 %

Note : La cohorte utilisée est celle de 2009, sauf pour le doctorat qui est celle de 2007.

(1) Après huit ans, le taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits au doctorat est de 61 %.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

5. LE CADRE FINANCIER POUR L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les investissements additionnels annoncés dans le Plan économique du Québec amènent la croissance des dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 4,4 % en 2017-2018.

— La croissance des dépenses pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire s'élève à 4,5 % et, en considérant la bonification de l'aide financière aux études, celle de l'enseignement supérieur est de 4,3 %.

Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur s'élèveront à 17,9 milliards de dollars en 2017-2018.

TABLEAU 11

Dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018 ⁽¹⁾
Enseignement primaire et secondaire		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 514	9 941
Autres services financés par le Fonds de suppléance	—	25
Sous-total	9 514	9 966
<i>Variation en %</i>		5,6
Développement du loisir et du sport	79	82
Administration et soutien aux organismes	166	173
Régime de retraite	1 092	1 039
Sous-total – Enseignement primaire et secondaire	10 851	11 260
<i>Variation en %</i>		4,5
Enseignement supérieur		
Enseignement supérieur	5 385	5 560
Aide financière aux études	743	825
Autres services financés par le Fonds de suppléance	—	20
Sous-total – Services directs	6 128	6 405
<i>Variation en %</i>		4,6
Administration et soutien aux organismes	102	107
Régime de retraite	163	155
Sous-total – Enseignement supérieur	6 393	6 667
<i>Variation en %</i>		4,3
TOTAL	17 244	17 927
<i>Variation en %</i>		4,4

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018, les pourcentages de variation ont été calculés en excluant des dépenses de 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation de 78,5 M\$. En excluant les autres services financés par le Fonds de suppléance, le niveau de dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2017-2018 s'élève à 17 882 M\$.

❑ **Améliorer la mise en œuvre des nouvelles initiatives et l'exécution des budgets des entités des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur**

Depuis le budget 2016-2017, le gouvernement a réinvesti de manière importante dans les services d'éducation et d'enseignement supérieur.

— Plusieurs mesures concrètes sont prévues à cet effet, notamment pour répondre aux élèves ayant des besoins particuliers ou pour donner davantage de moyens aux petits établissements d'enseignement en région.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide des nouvelles initiatives et l'exécution des budgets des entités des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, un comité interministériel sera mis sur pied. Il aura la responsabilité de proposer des avenues pour :

— renforcer la planification pluriannuelle des dépenses des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;

— améliorer le processus de consultations avec les partenaires du milieu éducatif.

Les travaux du comité se dérouleront au cours de l'année 2017, et les recommandations de celui-ci pourront être mises en œuvre au moment de la préparation du budget 2018-2019. Ce comité sera formé de représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du trésor.

ANNEXE 1 : UN PARCOURS HARMONIEUX VERS LA RÉUSSITE ET L'EMPLOI

Au Québec, le parcours éducatif débute par les services de garde éducatifs à l'enfance. Au 28 février 2017, il y avait 292 832 places en services de garde éducatifs à l'enfance régies, dont 231 809 places subventionnées.

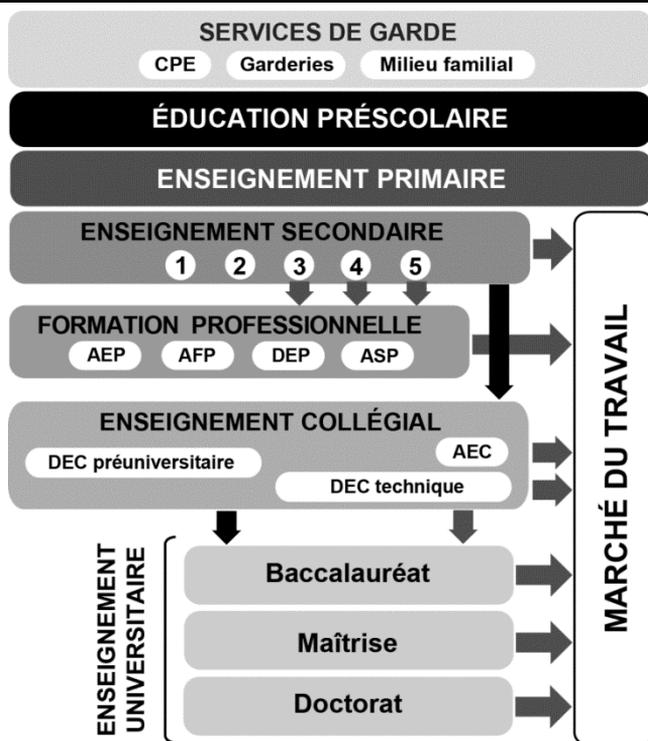
L'enfant fait par la suite son entrée dans le système scolaire, qui comporte quatre ordres d'enseignement, soit primaire (y compris l'éducation préscolaire), secondaire, collégial et universitaire.

— Environ 1,8 million de personnes sont inscrites à l'un ou l'autre de ces ordres à temps plein ou à temps partiel.

Chacun des ordres d'enseignement les forme adéquatement pour la poursuite de leur cheminement scolaire ou leur entrée sur le marché du travail.

GRAPHIQUE 8

Le parcours éducatif québécois



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

AEP : attestation d'études professionnelles, AFP : attestation de formation professionnelle, DEP : diplôme d'études professionnelles, ASP : attestation de spécialisation professionnelle, AEC : attestation d'études collégiales, DEC : diplôme d'études collégiales.

ANNEXE 2 : DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS DANS LE PLAN POUR LA RÉUSSITE : DÈS LA PETITE ENFANCE ET TOUT AU LONG DE LA VIE

TABLEAU 12

Détail des investissements prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
FAMILLE							
Assurer la réussite éducative dès la petite enfance							
Soutenir la qualité de l'intervention éducative	7	12	12	12	12	12	67
Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé	—	3	3	3	3	3	15
Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance	—	5	5	5	5	5	25
Aide financière destinée au milieu communautaire	20	—	—	—	—	—	20
Sous-total	27	20	20	20	20	20	127
Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans	—	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3
Sous-total – Famille	27	21	21	21	21	21	130
ÉDUCATION							
Accompagner et soutenir vers la réussite							
Aide aux parents	—	2	2	2	4	4	15
Partir du bon pied au préscolaire et en 1 ^{re} année du primaire	—	94	121	161	229	310	915
Coup de pouce de la 2 ^e année à la 6 ^e année	—	4	33	75	105	179	395
Accroche-toi au secondaire, en formation professionnelle et en formation générale des adultes	—	20	34	50	50	51	205
Sous-total	—	119	190	288	388	543	1 529
Favoriser la réussite dans un environnement inspirant et connecté	6	7	9	9	9	9	49
Soutenir l'alphabétisation et la francisation	12	30	30	30	30	30	163
Répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat	—	6	8	10	10	10	44
Autres mesures	5	8	8	8	8	8	44
Sous-total – Éducation	23	170	245	345	445	600	1 828
Sous-total – Famille et Éducation	50	190	265	366	466	621	1 958

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU 12 (suite)

Détail des investissements prévus dans le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie (suite)
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR							
Des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec							
Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur	3	41	98	158	223	223	746
Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants	8	20	22	22	22	22	116
Favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale	1	11	15	15	15	15	71
Répondre aux besoins du marché du travail	—	13	14	15	16	16	73
Autres mesures	—	15	22	25	25	25	112
Sous-total	12	100	170	235	300	300	1 117
Une aide financière bonifiée aux étudiants	—	43	80	80	80	80	363
Sous-total – Enseignement supérieur	12	143	250	315	380	380	1 480
TOTAL – PLAN POUR LA RÉUSSITE	62	333	515	681	846	1 001	3 438
INFRASTRUCTURES							
Commissions scolaires	—	111	436	299	54	—	900
Cégeps et universités ⁽¹⁾	—	74	80	60	8	8	230
TOTAL – INFRASTRUCTURES	—	185	516	359	62	8	1 130

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) À ces investissements s'ajoute le financement de 386 M\$ du Fonds d'investissement stratégique. De plus, le Plan économique du Québec prévoit une somme additionnelle de 19 M\$ pour la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec.

ANNEXE 3 : RAPPEL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS DANS LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC – MARS 2016

Les investissements additionnels prévus dans le Plan économique du Québec pour l'éducation et l'enseignement supérieur s'inscrivent comme suite aux investissements annoncés dans *Le Plan économique du Québec – Mars 2016*. Ce plan réitérait l'importance que le gouvernement accorde à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour le développement économique et social du Québec. Les investissements prévus visaient à améliorer la performance du système éducatif québécois en plaçant les élèves et les étudiants au centre des priorités.

À cette fin, des investissements de 500 millions de dollars au cours des trois prochaines années ont été consacrés dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.

- Afin d'offrir un environnement d'apprentissage stimulant et d'accompagner les jeunes pour éviter le décrochage scolaire, des investissements totalisant 300 millions de dollars sur trois ans ont été annoncés.
- Ce plan prévoyait également des investissements additionnels de 120 millions de dollars afin de donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser, notamment par la pratique d'activités physiques et le renforcement des liens avec différents partenaires de la société civile.
- Une somme de 80 millions de dollars sur trois ans a été investie, entre autres, pour renforcer les liens entre les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises, et ainsi mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Ajoutés aux investissements prévus dans le présent Plan économique du Québec, les investissements permettront notamment de dépasser l'objectif actuel visant à ce que 80 % des jeunes obtiennent leur diplôme avant l'âge de 20 ans d'ici 2020.

TABLEAU 13

Investissements prévus dans *Le Plan économique du Québec – Mars 2016* (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Agir tôt et au bon endroit	97	101	102	300
Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	40	40	40	120
Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	27	27	27	80
TOTAL	164	168	169	500
Répartition des investissements				
<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire⁽¹⁾</i>	109	113	113	335
<i>Enseignement supérieur</i>	55	55	55	165

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sont également incluses les mesures concernant le loisir, le sport et le plein air.

**Rappel des investissements prévus
dans la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec**

Les investissements en éducation et en enseignement supérieur annoncés dans le Plan économique du Québec comprennent ceux annoncés en octobre 2016.

Cette mise à jour prévoyait des investissements en éducation et en enseignement supérieur de 35 millions de dollars en 2016-2017 et de 110 millions de dollars à compter de 2017-2018 pour l'ajout de nouveaux services.

**Investissements en éducation et en enseignement supérieur
dans la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec**
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Préscolaire, primaire et secondaire	23	73	73	73	73	73
Enseignement supérieur	12	37	37	37	37	37
TOTAL	35	110	110	110	110	110

Par ailleurs, les investissements du Plan économique du Québec s'ajoutent à ceux annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2016, prévus à 164 millions de dollars en 2016-2017 et à 168 millions de dollars pour les années suivantes.